

04

PRIX

Mars 2018

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : - 0,1 %

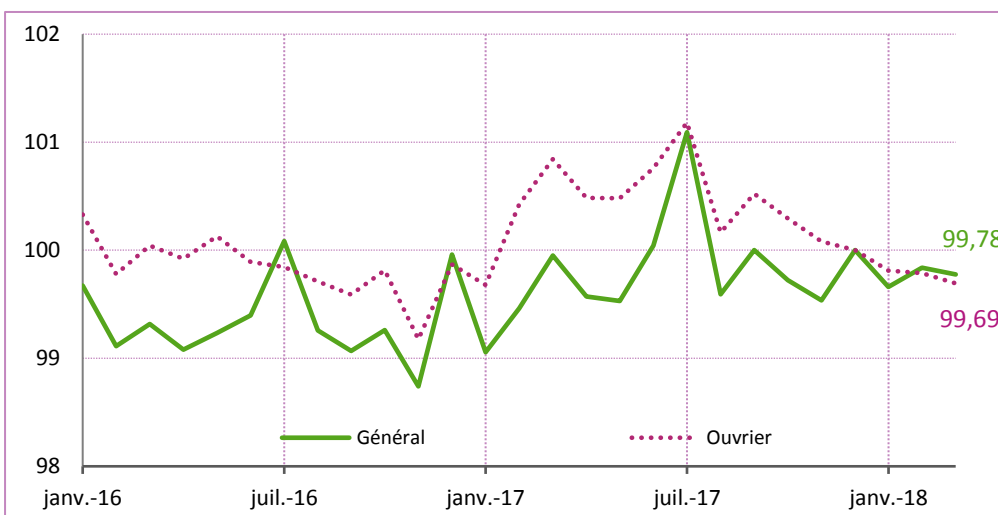
En mars 2018, l'indice des prix à la consommation diminue de 0,1 % et s'établit à 99,78 (base 100 décembre 2017). Cette baisse est essentiellement liée à celle de 3,9 % des prix et tarifs de la division Communications. En glissement sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation diminue de 0,2 %.

L'indice ouvrier baisse de 0,1 % en mars 2018 et de 1,1 % en glissement sur douze mois.

L'indice général hors transport aérien international est en repli de 0,1 % en mars 2018. Il diminue de 0,8 % en glissement annuel.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées augmentent de 0,6 % en mars 2018 (+ 0,1 point d'indice). Exceptée la baisse des prix des Produits de la mer (- 0,4 %) et celle des Fruits (- 0,5 %), les prix progressent pour l'ensemble des groupes de cette division et notamment pour les Viandes (+ 1,7 %), les Légumes (+ 1,1 %) et les Laits, fromages et œufs (+ 1,0 %). En glissement sur douze mois, les prix dans cette division baissent de 1,8 %.

Les prix dans la division Transports augmentent de 0,1 % en mars 2018 sous l'influence des tarifs de Transports aériens de voyageurs (+ 0,9 %) et des prix de l'Utilisation des véhicules personnels (+ 0,3 %). Dans cette même division, les prix des véhicules diminuent de 0,2 %. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division augmentent de 2,5 %.

Les prix dans la division Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles sont globalement stables en mars 2018 malgré la baisse de 0,2 % des loyers d'habitation. Les tarifs de certaines prestations communales progressent comme l'Adduction d'eau et l'Assainissement (respectivement + 2,0 % et + 5,0 %). En glissement sur douze mois, les prix dans cette division augmentent de 0,8 %.

Les tarifs de communication baissent de 3,9 % en mars 2018, exclusivement en raison de la baisse de 4,2 % des Services de téléphonie et d'accès à internet. En glissement sur douze mois les prix dans cette division diminuent de 7,3 %.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	241 548	0,6	2,0	-1,8	0,1	0,5	-0,4
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	32 081	0,3	0,0	8,2	0,0	0,0	0,3
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	22 042	-1,6	-2,3	-8,0	0,0	-0,1	-0,2
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	161 865	0,0	0,6	0,8	0,0	0,1	0,1
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	51 317	-0,1	-0,3	-1,3	0,0	0,0	-0,1
06 - Santé	14 435	-0,2	1,0	1,1	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	193 165	0,1	-3,0	2,5	0,0	-0,6	0,5
08 - Communications	55 246	-3,9	-3,4	-7,3	-0,2	-0,2	-0,4
09 - Loisirs et culture	62 615	0,3	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, éducation	7 861	0,3	0,3	1,8	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	73 676	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
12 - Autres biens et services	84 149	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

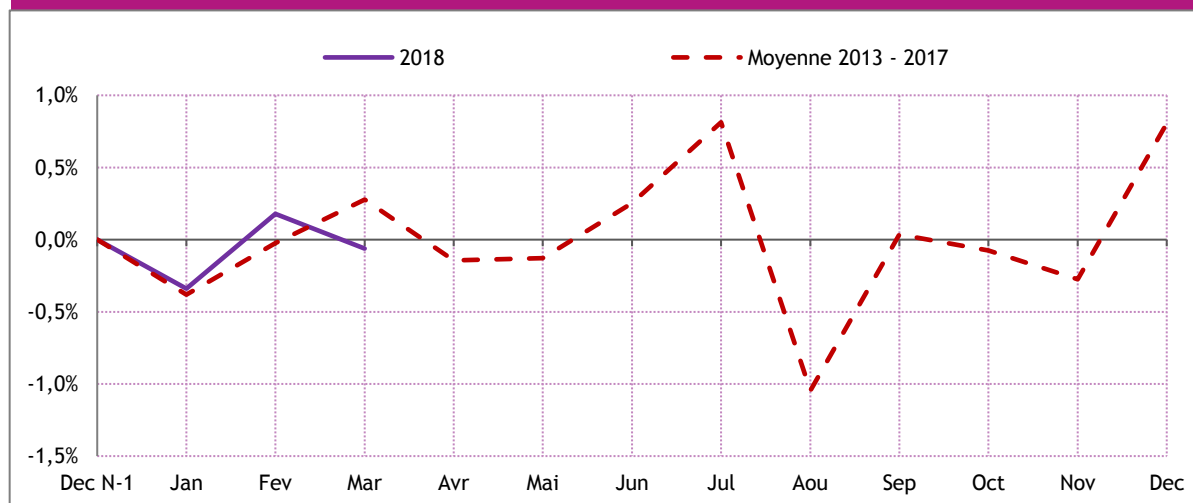
La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

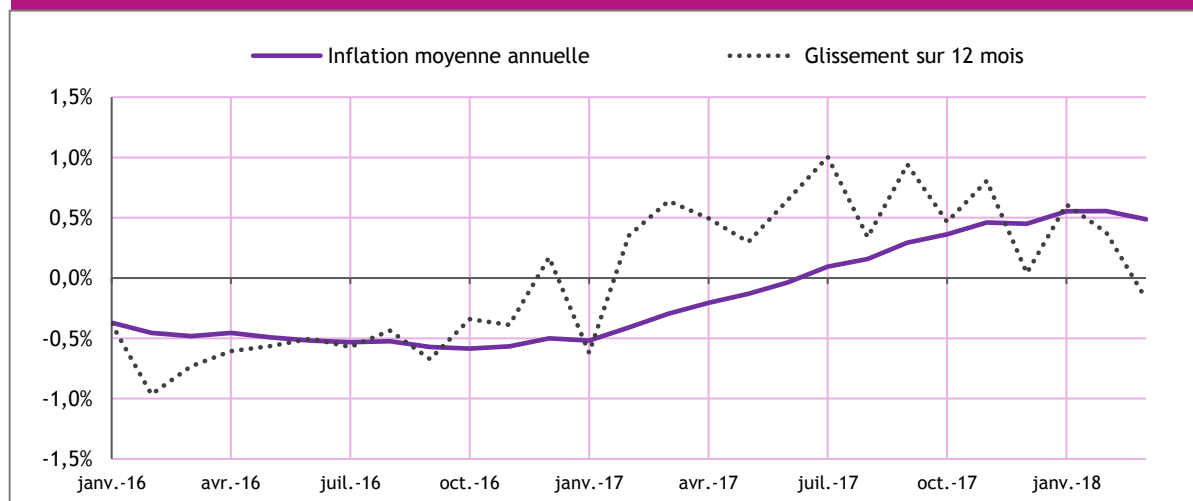
	Libellé	Poids	Variations	Contributions	
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	01.1 - Produits alimentaires	215 787	0,7	0,15
		07.3 - Services de transport	30 723	0,7	0,02
		07.2 - Utilisation des véhicules personnels	65 123	0,3	0,02
		04.4 - Services relatifs au logement	14 590	1,3	0,02
		02.2 - Tabacs	12 188	1,6	0,02
	A la baisse	08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	51 753	-4,2	-0,22
		03.2 - Articles chaussants	4 784	-7,3	-0,04
		07.1 - Véhicules	97 319	-0,2	-0,02
		04.1 - Loyers réels d'habitation	70 346	-0,2	-0,01
		02.1 - Boissons alcoolisées	19 893	-0,5	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	01.1.2 - Viandes	56 721	1,7	0,10
		01.1.7 - Légumes	21 893	1,1	0,03
		07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	25 769	0,9	0,02
		12.5.2 - Assurances liées au logement	4 781	4,4	0,02
		01.1.4 - Laits, fromages et œufs	20 042	1,0	0,02
	A la baisse	08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	51 753	-4,2	-0,22
		12.5.4 - Assurances liées aux transports	24 932	-1,7	-0,04
		03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	4 784	-7,3	-0,04
		07.1.1 - Voitures particulières	93 674	-0,2	-0,02
		01.1.3 - Produits de la mer	36 875	-0,4	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	mars 2018	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	99,78	-0,1	-0,2	-0,2
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	241 548	101,98	0,6	2,0	-1,8
01.1 - Produits alimentaires	2	215 787	102,18	0,7	2,2	-2,1
01.1.1 - Pains et céréales	3	41 218	100,41	0,1	0,4	-0,3
01.1.2 - Viandes	3	56 721	100,04	1,7	-	-1,5
01.1.3 - Produits de la mer	3	36 875	103,69	-0,4	3,7	-10,8
01.1.4 - Laites, fromages et œufs	3	20 042	101,01	1,0	1,0	0,4
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 178	101,03	0,2	1,0	3,4
01.1.6 - Fruits	3	8 582	105,27	-0,5	5,3	2,3
01.1.7 - Légumes	3	21 893	109,91	1,1	9,9	-1,6
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	12 448	99,89	0,7	-0,1	1,1
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	12 830	102,29	1,2	2,3	2,9
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	25 761	100,27	-0,2	0,3	1,4
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 817	100,83	0,9	0,8	1,7
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lég	3	20 944	100,14	-0,4	0,1	1,3
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	32 081	100,04	0,3	-	8,2
02.1 - Boissons alcoolisées	2	19 893	99,55	-0,5	-0,4	0,1
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 247	99,31	1,3	-0,7	3,3
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 808	98,88	-0,9	-1,1	-1,8
02.1.3 - Bières	3	9 838	100,14	-0,5	0,1	0,9
02.2 - Tabacs	2	12 188	100,83	1,6	0,8	28,2
02.2.1 - Tabacs	3	12 188	100,83	1,6	0,8	28,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	22 042	97,68	-1,6	-2,3	-8,0
03.1 - Articles d'habillement	2	17 258	99,31	-	-0,7	-5,5
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 142	100,00	-	-	0,5
03.1.2 - Vêtements	3	15 534	99,36	-	-0,6	-7,0
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	582	96,79	-	-3,2	-0,9
03.2 - Articles chaussants	2	4 784	91,77	-7,3	-8,2	-17,7
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	4 784	91,77	-7,3	-8,2	-17,7
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	161 865	100,55	-	0,6	0,8
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	70 346	100,80	-0,2	0,8	1,4
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	70 346	100,80	-0,2	0,8	1,4
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	25 050	100,54	-0,2	0,5	-0,2
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	20 707	100,64	-0,2	0,6	-0,8
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 343	100,07	0,1	0,1	0,1
04.4 - Services relatifs au logement	2	14 590	101,32	1,3	1,3	1,3
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 664	101,99	2,0	2,0	2,0
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 130	100,00	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	796	104,96	5,0	5,0	5,0
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	51 879	100,00	-	-	-
04.5.1 - Électricité	3	50 164	100,00	-	-	-
04.5.2 - Gaz	3	1 715	100,00	-	-	-
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	51 317	99,75	-0,1	-0,3	-1,3
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	5 975	97,74	0,2	-2,3	-1,7
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	5 441	97,51	0,2	-2,5	-1,7
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	534	100,00	-	-	-
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	3 139	99,60	0,6	-0,4	-5,0
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	3 139	99,60	0,6	-0,4	-5,0
05.3 - Appareils ménagers	2	6 932	99,09	-	-0,9	-5,0
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 700	98,94	-	-1,1	-5,6
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	937	99,72	-	-0,3	-2,2
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	295	100,00	-	-	4,0
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 185	101,09	-0,1	1,1	0,4
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 185	101,09	-0,1	1,1	0,4
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 822	99,95	-0,3	-0,1	-
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	1 094	98,95	-	-1,0	-1,1
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 728	100,24	-0,4	0,2	0,4
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	28 264	100,21	-0,3	0,2	-0,2
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	13 131	100,45	-0,6	0,5	-
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	15 133	100,00	-	-	-
06 - Santé	1	14 435	101,00	-0,2	1,0	1,1
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 790	102,27	-	2,3	2,4
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	6 053	102,96	-	3,0	3,0
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	605	99,68	0,1	-0,3	2,9
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 132	100,00	-	-	-
06.2 - Services de consultation externe	2	5 997	99,47	-0,5	-0,5	-0,5
06.2.1 - Services médicaux	3	2 522	99,10	-0,9	-0,9	-0,9
06.2.2 - Services dentaires	3	2 221	99,48	-0,5	-0,5	-
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 254	100,18	0,2	0,2	-
06.3 - Services hospitaliers	2	648	100,00	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	648	100,00	-	-	-

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	mars 2018	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	99,78	-0,1	-0,2	-0,2
07 - Transports	1	193 165	96,98	0,1	-3,0	2,5
07.1 - Véhicules	2	97 319	99,28	-0,2	-0,7	-1,8
07.1.1 - Voitures particulières	3	93 674	99,23	-0,2	-0,8	-1,8
07.1.2 - Motocycles	3	2 691	100,44	-	0,4	-0,5
07.1.3 - Bicyclettes	3	954	101,69	-0,4	1,7	1,7
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	65 123	99,77	0,3	-0,2	-0,1
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 445	98,36	1,1	-1,6	-1,6
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	43 048	100,00	-	-	-
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 671	100,00	-	-	0,2
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	1 959	103,54	3,5	3,5	4,5
07.3 - Services de transport	2	30 723	83,77	0,7	-16,2	2,8
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	953	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	25 769	80,64	0,9	-19,4	3,4
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 001	100,00	-	-	-
08 - Communications	1	55 246	96,57	-3,9	-3,4	-7,3
08.1 - Services postaux	2	793	103,58	-	3,6	3,3
08.1.1 - Services postaux	3	793	103,58	-	3,6	3,3
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 700	97,44	-	-2,6	-6,6
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 700	97,44	-	-2,6	-10,5
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	51 753	96,42	-4,2	-3,6	-
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	51 753	96,42	-4,2	-3,6	-7,5
09 - Loisirs et culture	1	62 615	100,15	0,3	0,2	0,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	6 753	98,95	-	-1,1	-7,7
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	2 683	100,75	-	0,7	1,6
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	3 628	97,48	-	-2,5	-5,1
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	442	100,00	-	-	-
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 794	99,54	-	-0,5	-1,2
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 474	99,51	-	-0,5	-1,5
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	320	100,00	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 184	100,18	-0,1	0,2	0,4
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	5 282	99,24	-0,4	-0,8	-5,6
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 476	98,66	0,2	-1,3	-0,7
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 154	103,57	0,2	3,6	3,6
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	5 773	100,05	-0,1	-	1,5
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 499	94,92	-	-5,1	-2,6
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	20 650	100,07	-	0,1	0,9
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 592	99,91	-0,1	-0,1	2,0
09.4.2 - Services culturels	3	10 460	100,00	-	-	-0,1
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 598	100,82	-	0,8	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 184	100,99	0,5	1,0	1,3
09.5.1 - Édition de livres	3	1 089	100,04	-	-	-0,6
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 137	101,48	0,2	1,5	2,4
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 958	100,98	1,0	1,0	1,2
09.6 - Voyages à forfait	2	4 050	101,88	4,5	1,9	3,9
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 050	101,88	4,5	1,9	3,9
10 - Enseignement, éducation	1	7 861	100,26	0,3	0,3	1,8
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 177	100,95	0,9	0,9	1,4
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 177	100,95	0,9	0,9	1,4
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 578	100,00	-	-	0,9
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 578	100,00	-	-	0,9
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	536	100,00	-	-	4,4
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	536	100,00	-	-	4,4
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 325	100,00	-	-	-
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 325	100,00	-	-	-
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	245	100,00	-	-	-
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	245	100,00	-	-	-
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	73 676	100,28	-	0,3	0,1
11.1 - Services de restauration	2	70 145	100,30	-	0,3	0,1
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	61 909	100,34	-	0,3	0,1
11.1.2 - Cantines	3	8 236	100,00	-	-	0,1
11.2 - Services d'hébergement	2	3 531	100,00	-	-	0,5
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 531	100,00	-	-	0,5



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	mars 2018	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	99,78	-0,1	-0,2	-0,2
12 - Autres biens et services	1	84 149	99,99	-	-	0,1
12.1 - Soins personnels	2	19 246	99,99	-	-	-0,2
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 889	99,99	-	-	0,5
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 081	97,91	-1,2	-2,1	-2,0
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	12 276	100,18	0,1	0,2	-0,3
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	5 519	100,00	-	-	1,4
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 148	100,00	-	-	0,2
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 371	100,00	-	-	2,6
12.4 - Protection sociale	2	8 558	100,51	0,5	0,5	0,6
12.4.1 - Protection sociale	3	8 558	100,51	0,5	0,5	0,6
12.5 - Assurances	2	44 113	99,88	-0,1	-0,1	0,1
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 134	100,00	-	-	-
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	4 781	104,35	4,4	4,4	4,4
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 628	103,29	3,3	3,3	3,3
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	24 932	98,31	-1,7	-1,7	-1,7
12.5.5 - Autres assurances	3	638	100,99	1,0	1,0	3,5
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	224	100,00	-	-	-
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	224	100,00	-	-	-
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	6 489	100,00	-	-	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	6 489	100,00	-	-	-



DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels... Il a également une utilisation sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Fabien BREUILH • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Olivier CHAMPION

• Dépôt légal : Avril 2018 • ISSN 2118-478X • © ISPF